



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 9
Présents : 8
Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20230216_010

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2024 POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS MAIRIE ET ECOLE

L'an deux mil vingt-et-trois et le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 11/12/2023

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; Jean-Luc TIXIER ; M. Damien PETIT ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE : M. Florian CHANET qui a donné procuration à Madame Amandine LOPEZ.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'actuellement les bâtiments de la mairie et de l'école sont chauffés par un ensemble de ventilo-convecteurs électriques qui connaissent d'importants dysfonctionnements. Afin d'éviter une grave panne qui nuirait au confort des occupants de ces bâtiments, en particulier l'école, il propose de faire procéder à une réhabilitation globale du système de chauffage de ces bâtiments avec la mise en place de pompes à chaleur air air.

Il présente un devis d'un montant de 45.075,46 € H.T.

Compte tenu des subventions sollicitées pour ce programme de travaux, d'une part à l'Etat au titre de la DETR 2024 à hauteur de 30 %, et d'autre part au Département, au titre du FIC 2024, une demande de subvention à hauteur de 10% peut être également déposée aux services de l'Etat au titre de la DSIL 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✧ décide de faire procéder à des travaux de réhabilitation du système de chauffage des bâtiments de la mairie et de l'école ;

✧ approuve l'estimatif des travaux s'élevant à la somme de 45.075,46 € H.T. ;

✧ décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention au titre de la DETR 2024 ;

✧ approuve le plan de financement suivant :

-coût de l'opération :.....	45.075,46 € H.T.
-DSIL (10%).....	4.507,55 €
-DETR (30%).....	13.522,64 €
-subvention du Département (FIC 40%) :.....	18.030,18 €
-part restant à la charge du budget communal.....	9.015,09 € H.T.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme, le 27 décembre 2023

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

